RISQUES MAJEURS

FETERNES

Inondations
Crues torrentielles
p.3

Mouvements de terrain
Chutes de pierres
p.5

Séismes
p.7

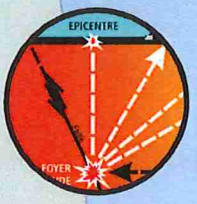

Aléas météorologiques
p.8

Transport de Matières
Dangereuses
p.9

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

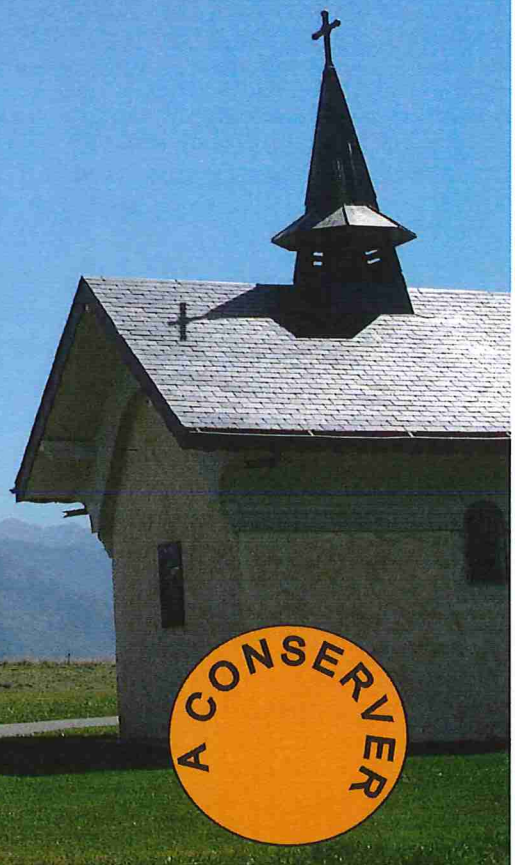

A CONSERVER

Edition 2010

Informations utiles

Mot du Maire

La commune de FETERNES a déjà connu certains risques naturels : mouvement de terrain en 1981 et en 2001, inondations en 1995. Ces évènements exposent bien sûr la population à un certain nombre de risques.

Nous tous, prenons alors conscience que les catastrophes, qu'elles soient naturelles, industrielles ou technologiques, peuvent survenir de manière imprévisible. Cette réalité nous plongera d'autant moins dans la crainte qu'elle sera connue et appréciée à sa juste mesure.

Ce cahier « des risques majeurs » est un petit guide pratique des conduites à tenir face aux principaux risques répertoriés par la préfecture pour notre commune. Le fait que chacun d'entre nous soit informé et responsabilisé face au risque peut grandement simplifier le travail des équipes de secours.

Je vous invite donc à conserver ce document. Les informations sont synthétiques et extraites de documents plus techniques, dont la mairie assure la mise à jour et qui sont consultables par toutes les personnes intéressées.

Pierre -François DUCRET
Maire de FETERNES

ALERTE

• La sirène d'alerte

Féternes ne dispose pas de sirène d'alerte. Pour information, la sirène permet seulement de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Il appartient ensuite à chacun de prendre suivant le risque survenu (après écoute de la radio, etc.), les mesures de sécurité adaptées.

• Les autres moyens d'alerte

- Porte-à-porte
- Le tocsin de l'église
- Appel téléphonique
- Répondeur téléphonique de la mairie

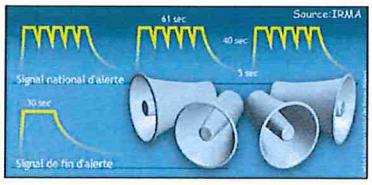

Signal national d'alerte en cas de catastrophe

RADIO

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'**un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.**

En cas d'alerte, écoutez :

- France Bleu : 106.1 FM
- France Inter : 94.4 FM

NUMÉROS UTILES

- **Pompiers : 18**
- **Gendarmerie : 17**
- **Samu : 15**

- **Mairie : 04.50.73.41.79**

DANS TOUTES LES SITUATIONS

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne téléphonez pas. Libérez la ligne pour les secours

Ni flamme, ni cigarette. Éviter toute flamme ou étincelle

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Respecter le signal d'alerte
Disposer d'un poste de radio à piles

Couper le gaz et l'éléctricité

Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

RISQUES MAJEURS

Pour en savoir plus ...

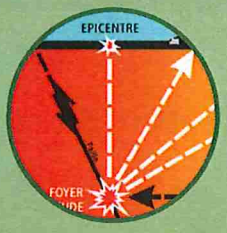

➲ **Le site du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire sur les risques majeurs :**
www.prim.net

➲ **Le Plan de Prévention des Risques (PPR) et les documents d'urbanisme** sont consultables en Mairie

➲ **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est consultable en Mairie

➲ **Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** est également consultable en Mairie et sur le site internet de la commune :
www.feternes.com

➲ **Mairie de Féternes :**
04.50.73.41.79

Mairie de Féternes
Chef lieu
74500 FETERNES

Edité en 750 exemplaires

Conception et élaboration : Clic - Aff. 08125

GESTION DU RISQUE

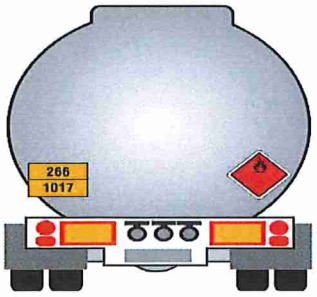

- Signalisation des matières transportées
- Réglementation nationale fixant :
  - les règles de circulation,
  - le stationnement,
  - la conception des citernes et des emballages,
  - la formation des conducteurs,
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise

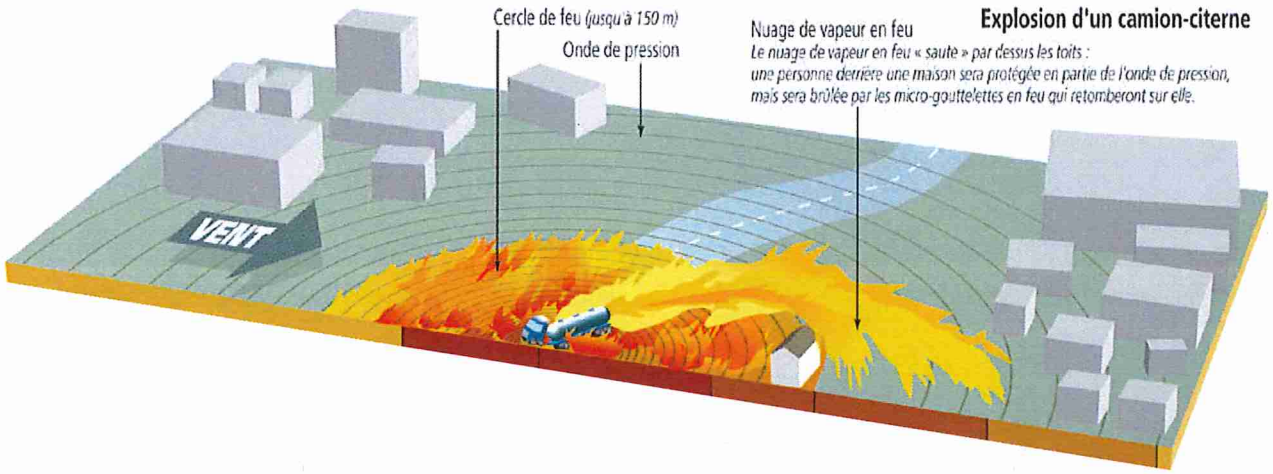

LES BONS RÉFLEXES

Avant

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

En cas d'accident

- Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre
- En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé
- Respecter les consignes de sécurité : confinement, évacuation, périmètre de sécurité
- Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion
- Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de chez vous ou de votre abri
- En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

Après

- Respecter les consignes de retour à la normale
- Informer les autorités de tout danger

Transport de Matières Dangereuses

« **Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer**»
(Ministère de l'Écologie et du Développement durable).

Le Transport de Matière Dangereuse (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure, ...), tous sujets aux risques suivants :

- **Le risque incendie** suite à une fuite, un échauffement ↪ Brûlures et asphyxies ;
- **Le risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits ↪ Onde de choc et émission de projectiles ;
- **Le risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol ↪ Intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané ;
- **Le risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau. Un déversement accidentel de matière(s) dangereuse(s) est susceptible de polluer les rivières, les cours d'eau, voire d'atteindre la nappe phréatique et les zones de captage d'eau.

L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion ...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols, ...).

LA SIGNALISATION

Code de danger / matière (Panneaux oranges)

Code Danger

- × Il comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger
- × 1er chiffre = danger principal
- × Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant
- × "X" devant les chiffres signifie un risque de réaction violente au contact de l'eau

Code Matière

- × Propre à une ou plusieurs matières aux propriétés voisines
- × Il permet d'identifier précisément le produit

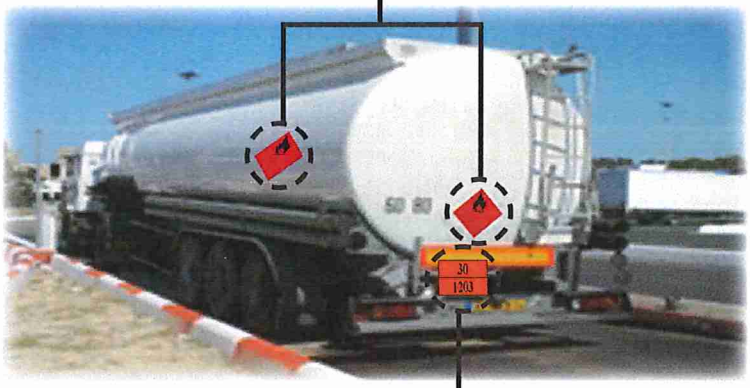

Symboles de danger (Panneaux pictogrammes)

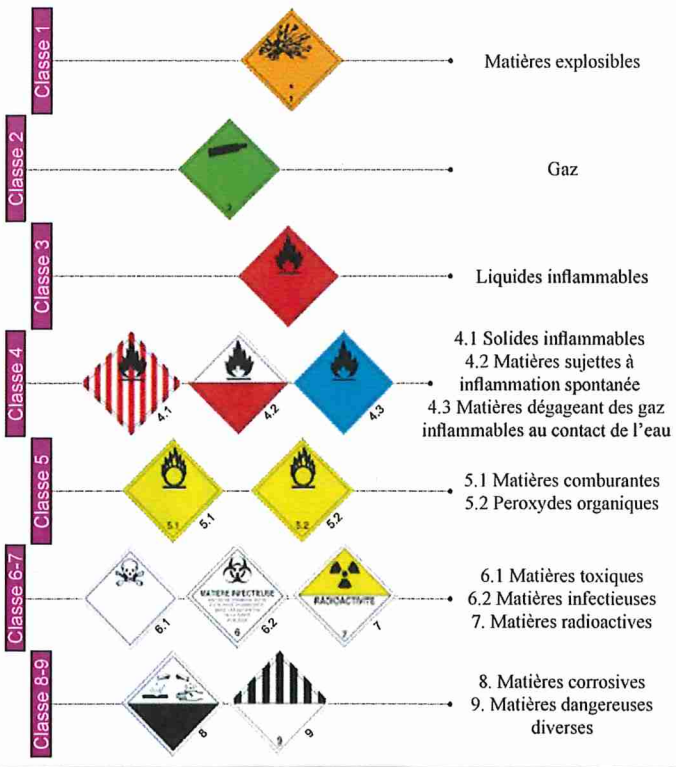

Aléas météorologiques

Météo France publie quotidiennement deux cartes de vigilance afin d'annoncer la survenance d'un phénomène météorologique (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches, grand froid, canicule).

Quelque soit le phénomène concerné, Météo France gradue le risque par quatre niveaux de couleurs suivant le niveau de vigilance nécessaire :

Vert : pas de vigilance particulière,

Jaune : phénomène occasionnellement dangereux,

Orange : phénomène dangereux de forte intensité (soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils des pouvoirs publics),

Rouge : phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle (une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez vous au courant régulièrement de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics).

Renseignements :

Météo France : 0892 680 274 ou www.meteo.fr

Carte de vigilance : www.vigimeteo.com

Météo Suisse : 0041 0848 800 162

LES BONS RÉFLEXES

	ALERTE ORANGE	ALERTE ROUGE
VENT FORT	× Risque de chutes de branches et objets divers × Risques d'obstacles sur les voies × Rangez/fixez les objets pouvant être emportés × Limitez vos déplacements	× Risque de chutes d'arbres et objets divers × Risques d'obstacles sur les voies × Voies impraticables × Évitez les déplacements
NEIGE / VERGLAS	× Route difficile et trottoirs glissants × Préparez votre déplacement et votre itinéraire × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière	× Route impraticable et trottoirs glissants × Évitez les déplacements × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière
FORTES PLUIES	× Visibilité réduite × Risque d'inondations × Limitez vos déplacements × Ne vous engagez pas ni à pied ni en voiture sur route inondée	× Visibilité réduite × Risque d'inondations fort × Évitez les déplacements × Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture
ORAGES	× Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques × Ne vous abritez pas sous les arbres × Limitez vos déplacements	× Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques × Ne vous abritez pas sous les arbres × Évitez les déplacements

LE RISQUE CANICULE

Personnes âgées ou vulnérables : Rendez-vous en mairie pour vous inscrire au registre canicule. Ce registre permettra à la commune d'identifier les personnes vulnérables en cas de crise (canicule, grand froid, etc.)

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et …

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe…).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et …

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit) / www.inpes.sante.fr

Séisme

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

La magnitude mesure la puissance d'un séisme représentative de l'énergie libérée lors d'une fracturation qui débute au foyer sous forme d'ondes sismiques. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.

L'intensité observée en surface est définie par l'importance des effets provoqués par un séisme sur l'homme et les constructions. L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.

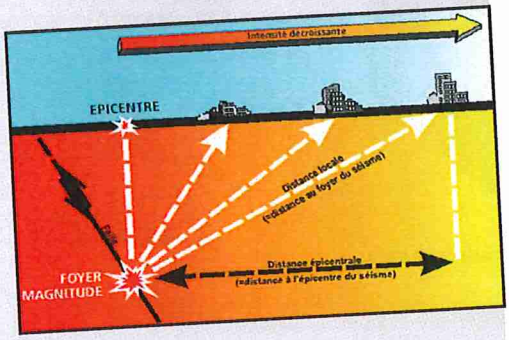

GESTION DU RISQUE

Prise en compte du risque au travers :

- des règles para-sismiques ;
- des normes de construction (emplacement, forme, corps et fondations du bâtiment).

Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

15 juillet 1996 : Séisme d'Epagny (intensité 7) ayant causé beaucoup de dégâts dans l'agglomération annecienne

19 août 1968 : Séisme à Thonon d'intensité 6

Terreur dans la nuit

Extrait du Dauphiné Libéré du 16 juillet 1996

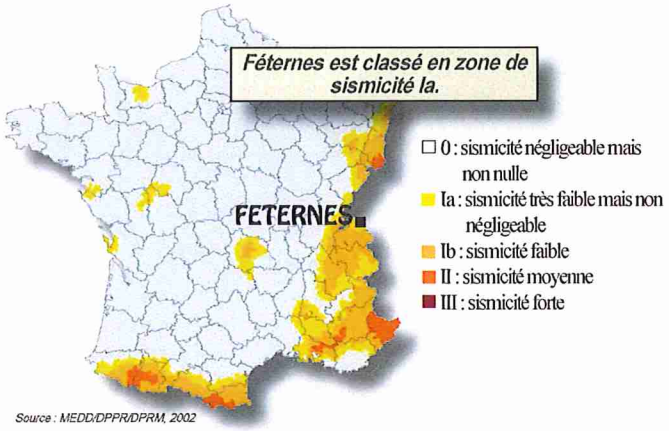

Source : MEDD/DPPR/DPRM, 2002

LES BONS RÉFLEXES

Fuyez latéralement la zone dangereuse

Abritez-vous sous un meuble

Évacuez le bâtiment

Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pendant l'alerte

À l'intérieur : se mettre à l'abri sous une table, un lit, près d'un mur. Ne pas fuir pendant la secousse !

En voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule

À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, s'abriter sous un porche

Après la secousse

- **Écouter la radio**
- **Ni flamme, ni étincelle**
- **Couper l'eau, le gaz et électricité**
- **Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums**
- **Ne pas prendre l'ascenseur**
- **Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**
- **S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer**
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école**

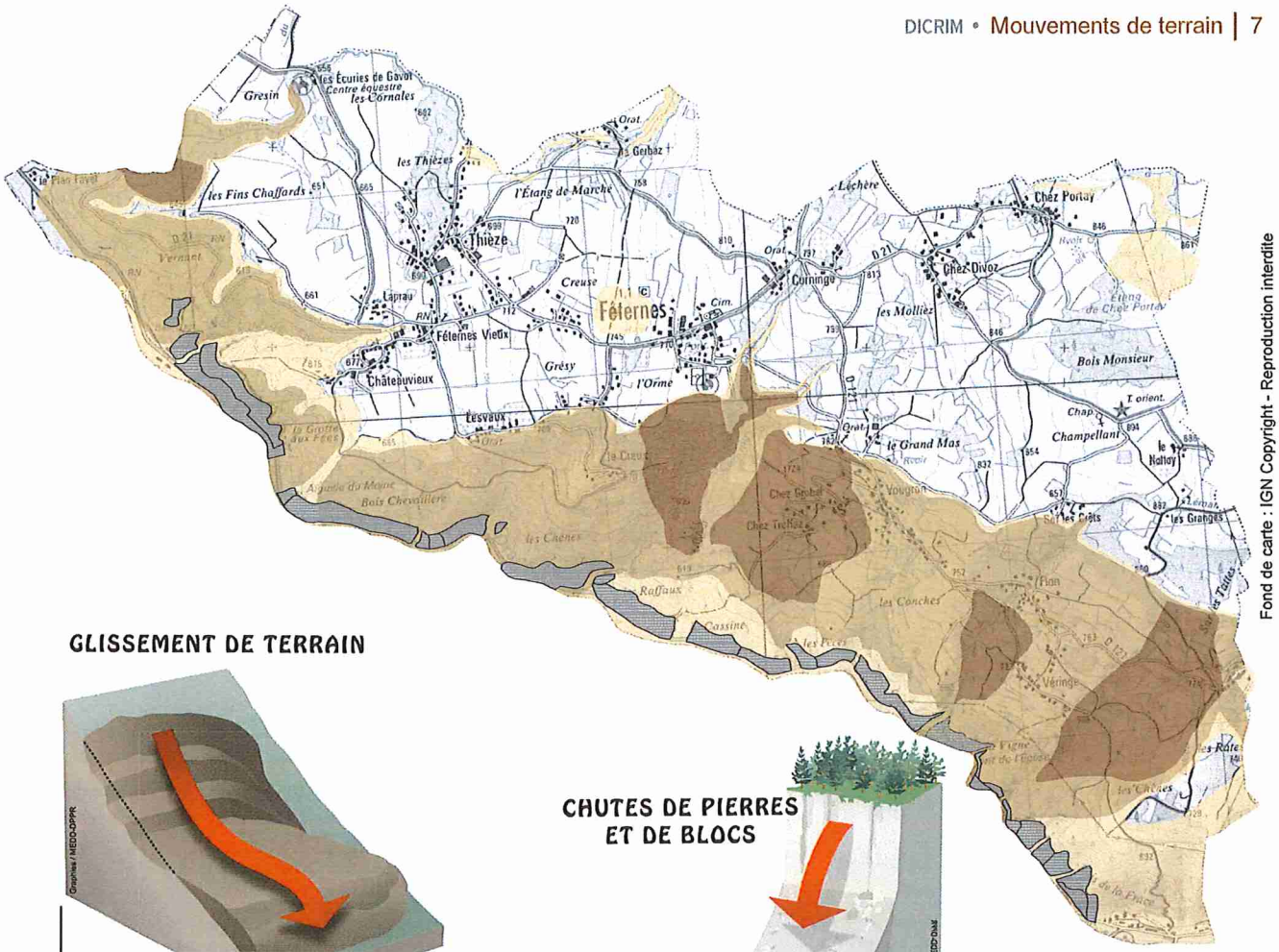

GLISSEMENT DE TERRAIN

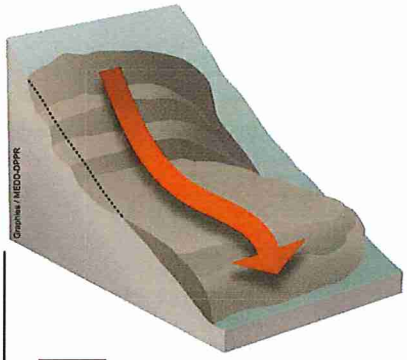

CHUTES DE PIERRES ET DE BLOCS

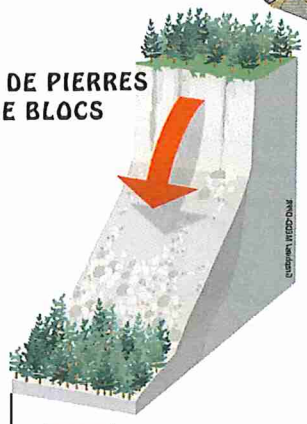

- *Risque fort*
- *Risque modéré*
- *Risque faible*
- *Secteurs exposés*

N

0 200 500 m

LES BONS RÉFLEXES

Fuyez latéralement la zone dangereuse

Évacuez le bâtiment

Écoutez la radio

Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Dés l'alerte

Prévoir les gestes essentiels

- S'informer des risques et de leur localisation potentielle
- Prévoir les équipements minimums à emporter en cas d'évacuation

Pendant

- Dés les premiers signes, évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner

Après

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Respecter les consignes
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre

Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et peut être activé par des conditions météorologiques exceptionnelles ou par l'action de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain :

Les mouvements lents

- Glissements de terrain sur faibles pentes
- Gonflement des matériaux argileux
- Zones humides

Les mouvements rapides

- Chutes de pierres et de blocs
- Glissements de talus
- Éboulements / écroulements rocheux
- Coulées boueuses / laves torrentielles
- Effondrement de cavités souterraines

Le ravinement

- Phénomène d'érosion permanente des berges lié à la présence d'un cours d'eau

Dégâts lors du glissement de terrain de mars 2001 Chez Grobel et Chez Truffaz

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévision

- Surveillance visuelle des mouvements

Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Plan Communal de Sauvegarde : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise
- Travaux de drainage afin de réduire les infiltrations et les circulations d'eau dans les glissements actifs
- Travaux de correction dans les torrents pour limiter les affouillements en pied de berge, mise en place de seuils, d'enrochements

Mesures de protection

- Ouvrages de protection : murs de soutènement, gabions, etc.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Le risque de glissement est le phénomène le plus marquant sur la commune, notamment pour l'ensemble du versant des Traverses. Les phénomènes antérieurs ont démontré le rôle prépondérant de l'eau dans le mécanisme de déclenchement. Quatre grands secteurs dénotent une activité plus forte.

Secteur du ruisseau de Curninge, formé par des terrains aux pentes fortes et constitués de matériaux glaciaires et glaciolacustres. Au début du 20° siècle le hameau du Creux aurait été évacué suite à des mouvements de versant à l'ouest de la zone active. En 1956 ou 1957, au nord-est du hameau du Creux, des désordres importants ont affecté des terres à vocation agricole.

Chez Grobel et Chez Truffaz, le glissement de mars 2001 toucha une surface de 45 ha et se déclencha sur des pentes relativement faibles. Les études ont montré le rôle joué par la nature des terrains (argiles varvées) et par les conditions météorologiques de l'automne 2000 et du printemps 2001.

Sous Flon, ce glissement est situé de part et d'autre du ravin de Veringe. Les terrains en mouvement sont d'origine glaciaire et glaciolacustre. Lors des mouvements de janvier 1981, la route menant à Veringe avait été fortement affectée.

Veringe/ La Plantaz, ces deux secteurs ont montré des signes d'activité en 2001. La zone en mouvement est estimée à 100 ha. On retrouve des témoignages de glissement en janvier 1867, en 1910 et en 1945.

Le risque de chute de pierre se limite aux gorges de la Dranse et affecte la route départementale 902.

1944, un éboulement de plusieurs dizaines de mètres cube obstrue complètement la route en aval du pont de l'Eglise.

10 septembre 1998, un bloc de 4 m^3 se détache de la Grotte aux Fées

19 mars 2000, un bloc de 2 à 3 m^3 se détache du versant 400 m à l'aval du pont de l'Eglise et tombe sur une voiture faisant un blessé.

Niche d'arrachement lors du glissement de terrain de mars 2001 Chez Grobel et Chez Truffaz

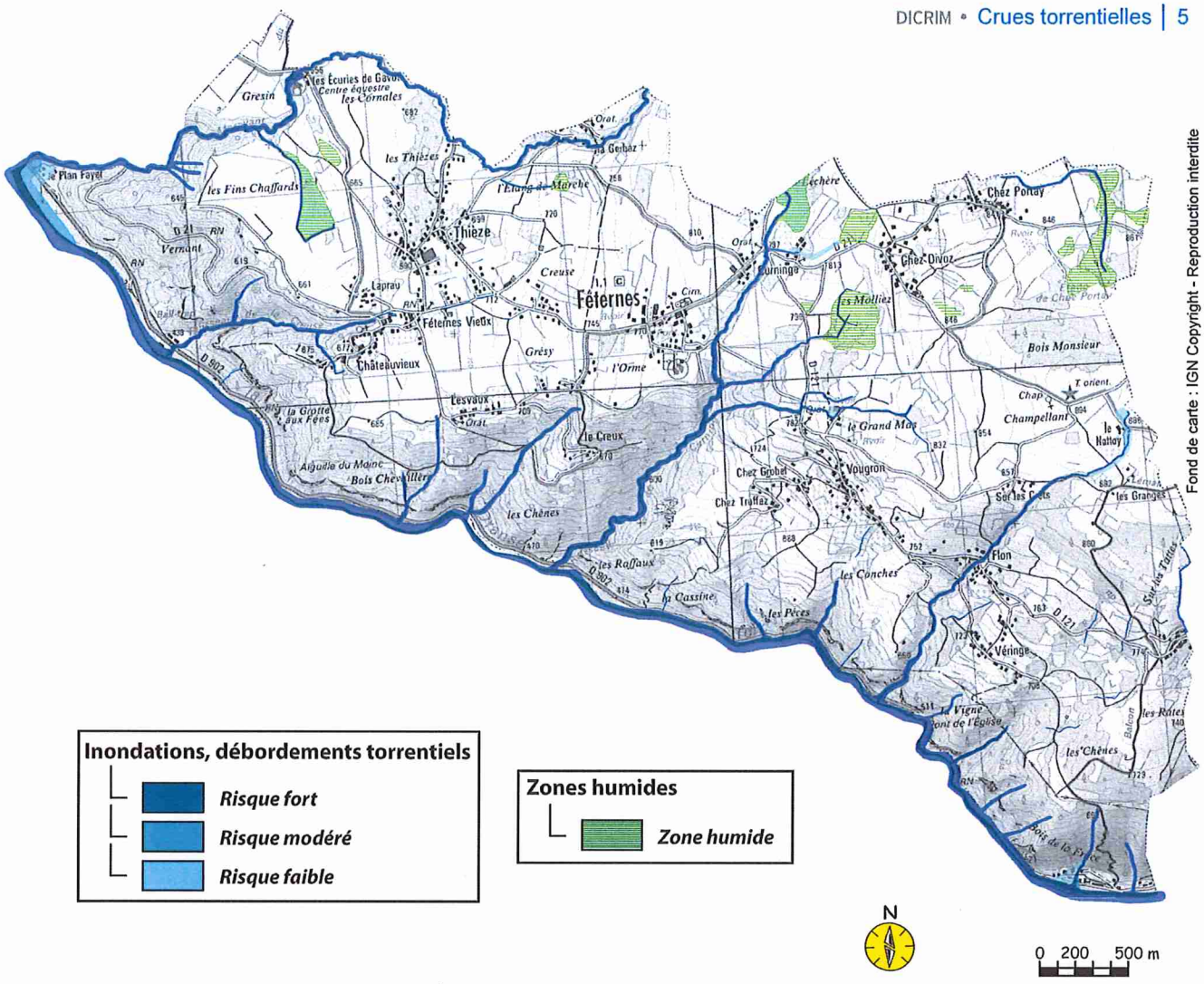

LES BONS RÉFLEXES

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures

Montez dans un point haut

Coupez le gaz et l'électricité

Écoutez la radio

Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Dés l'alerte

Prévoir les gestes essentiels

- Fermer les portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Mettre hors d'eau : meubles, produits dangereux/polluants
- Amarrer les cuves
- Faire une réserve d'eau et de nourriture
- Prévoir les équipements minimums

Pendant

- Aider les personnes sinistrées
- Respecter les consignes
- Évacuer l'eau (sous-sol, RDC)
- Aérer, chauffer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- S'assurer que l'eau du robinet est potable

Après

- Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...
- Écouter la radio
- Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!

Crues torrentielles

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau).

Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

Les laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels il affouille les berges ou met en mouvement des glissements de terrains actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs m³.

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévision

- Carte de vigilance météorologique Météo France
- Surveillance visuelle de la montée des eaux

Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Plan Communal de Sauvegarde : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise
- Curage et entretien des berges et des cours d'eau

Mesures de protection

- Confortement de berges
- Travaux de correction

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

15 octobre 1855 et 25 mai 1878 :

- La route départementale 902 fut endommagée par des crues torrentielles soudaines provenant des ravines du versant.

3 octobre 1882 :

- Le ruisseau de Veringe emporta les ponts de Flon et de Veringe.

19° siècle et 1944 :

- La Dranse submergea la route départementale 902. La dernière crue importante de la Dranse remonte au 22 septembre 1968 ne causant pas de dégâts.

11 juillet 1995 :

- Un violent orage grossit les ruisseaux du Maravant et de Veringe. La crue du ruisseau du Maravant causa des dégâts sur la voirie communale et une érosion de la berge en rive gauche de la Gerbaz et des écuries du Gavot. Une crue similaire éroda les berges du hameau de Flon, entaillant des terrains instables.

La Dranse...
Rappel des règles de sécurité en raison de l'installation hydroélectrique à l'amont

Une des nombreuses ravines le long de la RD902 qui causa des dégâts au 19° siècle

Le Maravant au niveau du hameau de la Gerbaz, secteur qui connut d'importantes érosions de berges lors de la crue de 1995

Définitions

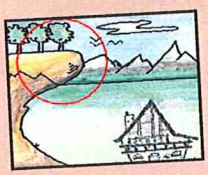

ALÉA

— X —

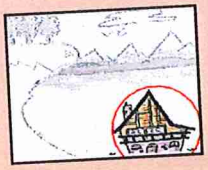

VULNÉRABILITÉ
(Enjeux)

— = —

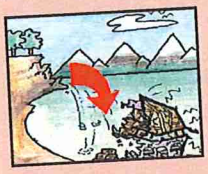

RISQUE

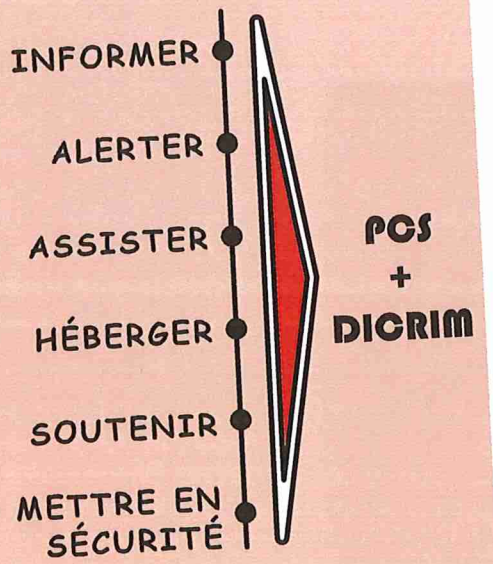

QU'EST CE QUE LE RISQUE ?

• LE RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique potentiellement dangereux (aléa), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants (enjeux) et dépasser les capacités de réaction de la commune. Le risque majeur se caractérise en particulier par deux critères : une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

• L'ACCIDENT MAJEUR / La CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une importante organisation spécifique et de moyens particuliers.

GESTION DE CRISE : Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Féternes a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS).**

Il a pour objet d'assurer la protection et l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'**organisation prévue pour répondre aux différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile.**

Le PCS est déclenché par le maire et appliqué, sous son autorité, par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (pompiers, forces de l'ordre...).

INFORMATION SUR LES RISQUES : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

« **Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs** »
(Article L. 125-2 du code de l'environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- **Présenter et localiser les risques** naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- **Rappeler les événements passés**,
- **Décrire les mesures prises** par la commune pour réduire les effets d'un risque sur les personnes et les biens,
- **Informer sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènement.**